



Pêches
et Océans Fisheries
and Oceans

C.P. 15,500
Québec, Qc
G1K 7Y7

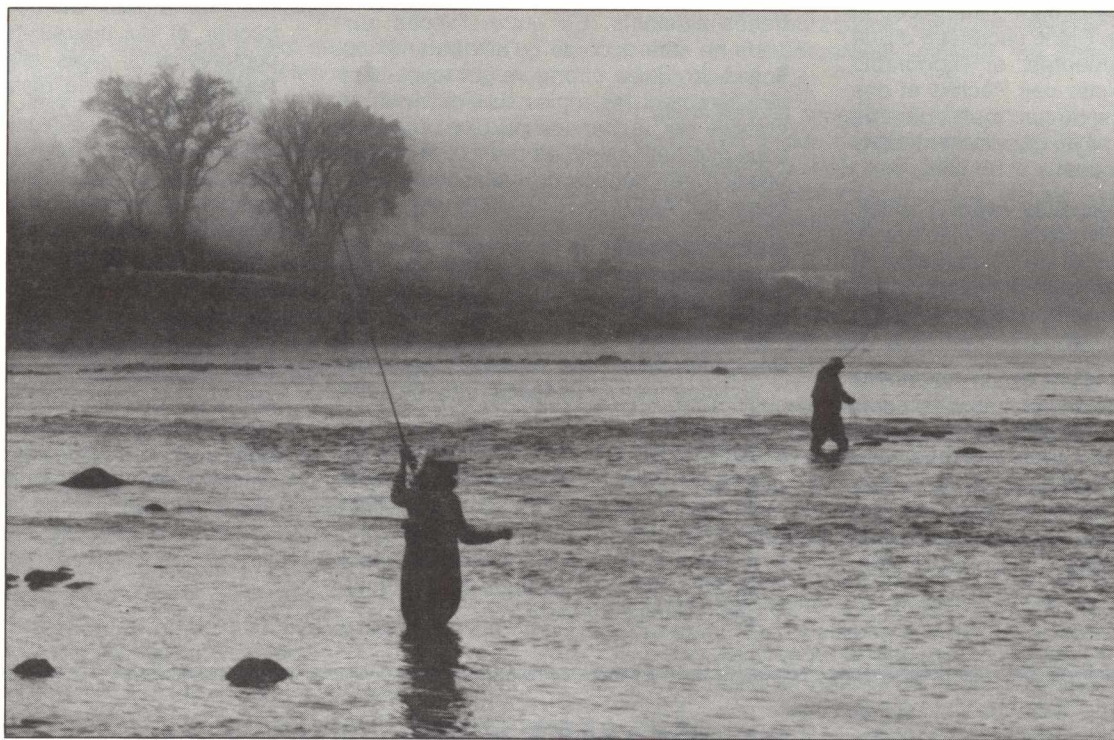
Courrier de deuxième classe
Enregistrement n° 5144
Dépôt Québec

Volume 7, numéro 8, août 1986

Entre Filets

Un énoncé de politique nationale est présenté

LE DÉVELOPPEMENT DE LA PÊCHE RÉCRÉATIVE AU CANADA



En juin dernier, un énoncé national de politique sur la pêche récréative était rendu public, lequel décrit les principes directeurs, les objectifs et les secteurs où il y a place pour une collaboration des gouvernements et du secteur privé en vue de promouvoir le développement de la pêche récréative au Canada. Des détails en page 6.

AU SOMMAIRE

Nouvelles politiques de relations internationales en matière de pêche	2
Résultats d'une étude sur la capacité de production des usines	4
PERIODI- sur la pêche récréative: un énoncé national SH enté.....	6
223	
E57	

Une innovation majeure pour tous les pêcheurs à casiers	7
Le J. WILLIE-DERASPE, nouveau bateau-patrouille du MPO	8
Dépêches.....	10

Canada

NOUVELLES POLITIQUES DE RELATIONS INTERNATIONALES EN MATIÈRE DE PÊCHE

Le Gouvernement du Canada a annoncé, le 13 juin dernier, de nouvelles politiques visant à renforcer la conservation des ressources halieutiques et augmenter sa capacité de surveillance et d'application des règlements dans la zone de 200 milles.

Au terme de ces nouvelles politiques, l'allocation de poisson aux flottes étrangères dépendra surtout maintenant de leur coopération avec le Canada en ce qui a trait à la gestion et à la conservation des ressources halieutiques.

En faisant conjointement l'annonce, le très honorable Joe Clark, secrétaire d'État aux Affaires extérieures, et l'honorable Tom Siddon, ministre des Pêches et des Océans, ont adressé un message très clair aux autres pays qui pêchent dans l'Atlantique nord-ouest.

« Les nouvelles politiques visent à renforcer les droits souverains du Canada, à atteindre nos objectifs de conservation et à servir au mieux les intérêts à long terme de l'industrie canadienne de la pêche » a déclaré M. Clark.

« Elles encadrent d'une façon rationnelle l'allocation de poisson aux pays étrangers et le règlement des problèmes de la pêche illégale des bateaux étrangers dans les eaux canadiennes et de la surpêche par les flottes étrangères des stocks transfrontaliers qui chevauchent la limite des 200 milles » a ajouté M. Siddon.

Plus précisément, les allocations, aux pays de marché libre, de ressources qui excèdent les besoins canadiens dépendront de leur coopération en matière de conservation et ne seront plus liées à l'accès aux marchés.

« La politique d'octroi d'allocations de poisson non excédentaire en échange d'une coopération en matière de conservation à l'extérieur de la zone de 200 milles et d'un meilleur accès aux marchés, a déclaré M. Siddon, n'a pas donné de résultats et nous allons y mettre un terme, sous réserve des obligations des traités existants. En outre, l'accès aux ports ne sera accordé qu'aux bateaux ou flottes de pêche étrangers qui respectent régulièrement les règles de conservation établies par le Canada ou des organisations internationales, en particulier l'Organisation des pêches de l'Atlantique nord-ouest (OPANO).

Dans le domaine de la surveillance et de l'application des règlements, les capacités du Canada seront renforcées comme suit :

- augmentation des amendes pour les activités non autorisées des bateaux étrangers ;
- surveillance par des observateurs de tous les bateaux étrangers qui pêchent en vertu d'un permis dans les eaux canadiennes ;
- armement des garde-pêche hauturiers du MPO dans l'Atlantique et des équipes d'arraisonnement ;

- examen avec le ministère de la Défense nationale (MDN) et le ministère des Transports (MDT) des moyens d'augmenter la surveillance aérienne et maritime consacrée exclusivement aux pêches ;

- acquisition d'un hélicoptère bimoteur pour les patrouilles en mer ;
- mise au point d'un permis de pêche électronique qui facilitera l'identification des bateaux détenteurs d'un permis.

« L'intensification de la surveillance et de l'application des règlements permettra non seulement de détecter, d'appréhender et de poursuivre en justice les contrevenants, mais elle sera aussi un puissant facteur de dissuasion », a précisé M. Siddon.

« Ces politiques confèrent évidemment au Canada les moyens d'atteindre ses objectifs de conservation et d'exercer pleinement et plus efficacement ses droits souverains dans la zone de 200 milles au large des deux côtes », a ajouté M. Clark.

« L'industrie canadienne de la pêche, les provinces et le public ont réclamé que nous mettions au point des mécanismes efficaces de traitement de tels problèmes et nous croyons avoir pris les bonnes décisions en lançant cette initiative conjointe de nos deux ministères » a conclu M. Siddon.

CONTEXTE

Le principal objectif des politiques du Canada sur les relations internationales en matière de pêche a été de préserver et de gérer efficacement les ressources maritimes du pays en vue de fournir à long terme un maximum d'avantages à l'industrie canadienne de la pêche. Un objectif secondaire a été l'expansion du commerce des produits de la pêche sur les marchés existants et sur de nouveaux marchés.

En tant que pays côtier, le Canada exerce le droit de préserver et de gérer les ressources halieutiques qui se trouvent dans sa zone de 200 milles. Cependant, il doit aussi continuer de promouvoir une gestion internationale efficace en dehors de sa zone, afin de protéger les stocks importants qui en chevauchent les frontières. Une pêche incontrôlée au-delà de cette



limite peut causer des dommages considérables aux importants stocks de poisson qui vivent dans les eaux internationales, affectant ainsi, en fin de compte, tous les pays qui exploitent ces ressources.

La Convention du Droit de la mer, signée par le Canada en 1982, encadre à l'échelle internationale les droits et obligations des pays côtiers. Ces droits comprennent l'établissement de zones de pêche de 200 milles et la gestion de la pêche dans ces zones. Les principales obligations des pays côtiers en vertu de la convention sont d'établir des régimes de gestion et d'allouer aux flottes étrangères les ressources qui sont « excédentaires » aux besoins du pays côtier.

Au Canada, la mise en place de la zone de pêche de 200 milles est passée par trois phases distinctes :

- la phase initiale (1976-1982) visait à faire respecter progressivement cette nouvelle zone de compétence. Le Canada a signé avec les pays qui avaient toujours pêché dans l'Atlantique nord-ouest des ententes bilatérales prévoyant l'octroi d'allocations de ressources excédentaires en échange d'une coopération en matière de conservation et d'engagements explicites visant à faciliter le développement de marchés pour les produits canadiens de la pêche.
- la deuxième phase (1982-1985) était basée sur les recommandations du Groupe d'étude des pêches de l'Atlantique. On autorisait l'allocation de petites quantités de poisson non excédentaire aux pays étrangers en échange d'engagements spécifiques visant l'accès du poisson canadien aux marchés.
- la troisième phase vient de commencer. Elle met l'accent sur l'obtention d'une coopération en matière de conservation, et il n'y aura plus de liens entre les allocations et le commerce avec les pays de marché libre. On y retrouve aussi la suppression des allocations « non excédentaires » discrétionnaires, sous réserve des obligations bilatérales existantes.

La conservation des ressources et l'amélioration de la gestion restent les principaux objectifs du Canada.

La hausse rapide, depuis 1983, du nombre d'incursions reconnues de bateaux de pêche étrangers sans permis dans les eaux canadiennes et du nombre d'autres infractions démontre qu'il est nécessaire de renforcer la capacité du MPO à conserver et à protéger les ressources marines du Canada.

Dans le golfe du Maine, le nombre de bateaux étrangers non autorisés détectés dans la zone de pêche canadienne a doublé en un an seulement (1984-1985). Sur les Grands bancs, pour la même année, la hausse a été de 1 200 %. Au cours des 12 derniers mois, 100 contrevenants ont été détectés dans la

zone canadienne et 30 ont été arrêtés et poursuivis en justice pour activités de pêche illégale.

Au cours des deux dernières années, le nombre des bateaux pêchant juste en dehors de la zone de 200 milles a augmenté. À proximité de la limite, le Canada s'est trouvé aux prises avec le problème des bateaux qui pénètrent pour de très courtes périodes dans la zone de 200 milles pour pêcher illégalement. À l'heure actuelle, seulement deux bateaux-patrouille des pêches surveillent les eaux au large de Terre-Neuve. La Marine fournit 65 jours et des aéronefs militaires, plusieurs centaines d'heures de patrouilles par an. Depuis juin 1985, le MPO a dû faire appel trois fois à une aide armée du MDN et de la GRC. Pour assurer l'efficacité d'un système de surveillance et d'application des règlements, il faut pouvoir premièrement reconnaître les infractions, deuxièmement arrêter les contrevenants et troisièmement imposer les amendes et sanctions appropriées.

L'extension du programme des observateurs de façon à surveiller 100 % des bateaux plutôt que 60 % comme on le fait actuellement, et l'intensification de la surveillance aérienne par l'utilisation d'aéronefs privés à voilure fixe et d'hélicoptère bimoteur augmenteront l'efficacité de la surveillance par rapport au coût.

L'équipement des bateaux-patrouille des pêches d'armement léger portatif et des agents des pêches d'armes de poing leur permettra de répondre à la résistance des contrevenants lors des arrestations.

En outre, l'augmentation des amendes — qui, pour une pêche sans permis, passeront de 100 000 \$ à 150 000 \$ par une procédure sommaire ou 750 000 \$ par mise en accusation, et, pour une pêche illégale, d'un maximum de 5 000 \$ à 500 000 \$ — rendra l'infraction à nos règlements en matière de conservation plus coûteuse que le produit de la pratique illicite.

Ces nouvelles politiques du gouvernement en matière de pêche répondent aux préoccupations relatives au nombre croissant des infractions des pêcheurs étrangers dans la zone de 200 milles et de la violation croissante de la réglementation de l'OPANO en dehors de la zone canadienne. Ces activités nuisent aux stocks de poisson canadiens et témoignent d'un mépris flagrant pour les droits souverains du Canada. Dans le cadre de la politique d'ensemble du gouvernement en matière de souveraineté, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et le ministre des Pêches et des Océans ont annoncé la réponse du Canada qui est conforme aux principes généralement acceptés du droit international et des traités bilatéraux. Cette approche nécessite aussi une surveillance accrue ainsi qu'une application plus rigoureuse des règlements qui existent déjà en matière de conservation.■

CAPACITÉ DE PRODUCTION DES USINES DE TRANSFORMATION DE PRODUITS MARINS DU QUÉBEC

par la Division des services économiques, MPO-Région du Québec

4

De prime abord, la capacité de production des usines de la côte atlantique, et en particulier celle des usines du Québec, semble sous-utilisée. Afin de vérifier la vraisemblance de cette hypothèse, la Division des services économiques du ministère des Pêches et des Océans, région du Québec, a entrepris, à l'été 1985, une vaste étude visant à évaluer la capacité des usines de son territoire ainsi que le taux d'utilisation de cette capacité.

Au cours de l'été 1985, dans le cadre du Programme d'emploi d'été axé sur la carrière (DEFI), trois étudiants de niveau universitaire ont été embauchés afin de visiter les usines et compléter un questionnaire sur chacune d'elles. Durant l'année scolaire, ces jeunes menaient des études dans le domaine du génie mécanique et des sciences et technologies des aliments.

Le questionnaire a permis à la Division des services économiques de recueillir des informations sur l'identification et la localisation des usines, la durée de leurs opérations, l'évaluation des capacités de traitement aux différentes étapes de la production, la provenance des approvisionnements, l'identification des goulots d'étranglement, les procédés de transformation et les différents types de produits finis ainsi que les quantités produites en 1984.

Ces données ont été analysées au cours de l'hiver 1986 et les résultats de l'étude viennent tout juste d'être rendus publics.

DEUX RAPPORTS D'ÉTUDE

Le rapport comporte deux volumes distincts. Le premier volume, intitulé RÉPERTOIRE DES PRODUCTEURS, présente des listes de producteurs établies selon certains facteurs tels la région, les ports de débarquement, les espèces transfor-

mées, la durée des opérations, les modes principaux d'approvisionnement, la structure juridique, les principaux types de production et l'ordre alphabétique des raisons sociales. Le rapport contient également les cartes géographiques des différents districts de la région du Québec sur lesquelles la localisation des usines est indiquée.

Quant au deuxième volume, intitulé ÉVALUATION DES CAPACITÉS DE TRANSFORMATION, on y retrouve l'évaluation des capacités théoriques annuelles des différentes étapes de production, soit la réception, le tranchage, le filetage, l'écaillage, la congélation, la mise en conserve, la cuisson, le salage, le saumurage, le marinage, le transpilage, le séchage, le fumage, la production de farine, d'huile et d'oeufs ainsi que l'entreposage des produits finis. De plus, il présente la capacité globale des usines compte tenu des goulots d'étranglement rencontrés dans chacune des usines. Le rapport se termine par un chapitre consacré au cas particulier du stockage du homard vivant.

Afin d'éviter de divulguer des informations de nature confidentielle, les usines ont été rassemblées en quatre groupes, selon la région où elles sont situées, soit la Côte-Nord, la Gaspésie, les Îles-de-la-Madeleine et la région de Québec/Montréal. Tous les résultats sont présentés par région et un total est calculé pour l'ensemble de la région du Québec. Ainsi, la confidentialité des données individuelles est pleinement assurée.

CINQUANTE-NEUF USINES ÉTUDIÉES

L'étude a porté sur les 59 plus importants producteurs de produits marins du Québec. En général, on appelle « usine » un établissement qui transforme, change l'état ou la présentation d'une matière première, à l'aide de procédés industriels.

Les établissements opérant sur une base essentiellement artisanale et à très petite échelle ont donc été éliminés de l'étude. Ainsi, il a fallu établir certains critères pour sélectionner les usines de transformation de produits marins. Bien que ces critères soient logiques, certaines usines peuvent y faire exception en raison d'un type particulier de production. Le cas de chaque usine a donc été évalué en détail. Dans le cadre spécifique de cette étude, un établissement était considéré comme usine parce qu'il :

- i. avait des activités de production d'une durée minimale de 6 heures par jour ouvrable et de 500 heures par année;
- ii. recevait des approvisionnements de matière première d'au moins 20 000 livres de produit brut par mois d'opération;
- iii. comptait au moins 3 employé(e)s.

L'étude ne portant que sur la capacité de transformation première, les entreprises effectuant uniquement de la transformation secondaire ont été omises. Les établissements qui ne font que conserver du homard vivant en attendant la vente ont été considérés séparément. Quant aux établissements dont la production n'est pas destinée à la consommation humaine, ils ont été éliminés de l'étude.

MÉTHODOLOGIE

Tous les équipements ont été inventoriés et toutes les aires de production ont été mesurées. La capacité de chaque étape de production a été évaluée par les responsables des usines. Par la suite, les évaluations des producteurs ont été comparées entre elles pour tous les équipements et infrastructures similaires et des moyennes ont été établies. Ces moyennes ont ensuite été appliquées à l'ensemble des usines.

TABLEAU A

ÉTAPE	CÔTE-NORD	GASPÉSIE	ILES-DE-LA-MADELEINE	QUÉBEC	TOTAL	TAUX D'UTILISATION %
(Capacité en '000 livres)						
Réception	16 719	85 516	43 892	3 822	149 950	—
Tranchage	26 800	121 405	4 400	0	152 605	26
Filetage	77 610	185 335	219 169	16 145	498 229	12
Écaillage	13 700	37 282	12 937	0	63 919	60
Congélation	21 692	85 110	52 767	13 160	172 729	21
tunnel	3 280	17 821	3 250	0	24 351	—
plaques	8 063	31 362	15 604	0	55 029	—
air forcé	10 349	35 927	32 821	13 160	95 257	—
autres	0	0	1 091	0	1 091	—
Mise en conserve	0	1 334	5 335	0	6 669	51
Cuisson	14 851	41 234	16 245	2 504	74 834	43
Salage, saumurage, marinage	8 285	17 575	1 136	174	27 170	89
Transpilage	—	20 840	0	0	20 840	87
Séchage	—	39 709	0	0	39 709	73
Fumage	—	—	—	0	1 209	0
Farine	—	—	—	0	19 600	16
Huile ('000 litres)	0	—	—	0	1 724	34
Oeufs de hareng	0	450	0	0	450	33
Entreposage	8 448	40 313	11 122	2 358	62 242	84
produits congelés	7 084	24 319	9 110	2 055	42 568	89
produits frais	749	9 439	1 014	303	11 506	91
produits secs	615	6 555	998	0	8 167	51

La capacité de chaque usine a ensuite été évaluée sur une base moyenne de 25 quarts de travail par mois d'opération. Ensuite, les données de production de l'année de référence (1984) ont été comparées aux capacités de production de façon à dégager le taux d'utilisation des différentes capacités.

Finalement, un schéma de production a été établi pour chaque usine afin d'identifier les goulots d'étranglement et ainsi déterminer la capacité globale de production et le taux d'utilisation.

Les résultats obtenus sont résumés dans les tableaux A, B et C. On peut y constater que la capacité totale de filetage n'est utilisée qu'à 12 %, la capacité de

congélation à 21 %, la capacité de mise en conserve à 21 %, la capacité de séchage à 73 % et la capacité d'entreposage à 84 %.

LES RÉSULTATS OBTENUS

Le deuxième volume de l'étude démontre qu'il existe une surcapacité de production au Québec. En effet, la capacité globale de production des usines du Québec n'est utilisée qu'à 43 %. La situation varie cependant d'une région à l'autre. Ainsi, la Côte-Nord possède 21 % de la capacité globale de production des usines du Québec et n'utilise que 29 % de son potentiel productif. La Gaspésie accapare 51 % de

la capacité de production et utilise cette dernière à 52 %. La région des Îles-de-la-Madeleine détient 23 % de la capacité globale et exploite cette capacité à 44 %.

On peut trouver une explication partielle à ces différents taux d'utilisation lorsqu'on examine quelles espèces sont produites dans les différentes régions et quels efforts de production sont faits pour ajouter de la valeur aux produits par chacune des régions.

L'aspect saisonnier de la disponibilité de la ressource, particulièrement pour certaines espèces dans certaines régions, est susceptible d'amplifier le phénomène

(suite à la page 9)

TABLEAU B

CAPACITÉ GLOBALE DE PRODUCTION ('000 LIVRES)			
RÉGION	CAPACITÉ ANNUELLE ('000 LIVRES)	TAUX D'UTILISATION %	RÉPARTITION RÉGIONALE %
Côte-Nord	84 682	29	21
Gaspésie	206 016	52	51
Îles-de-la-Madeleine	95 402	44	23
Québec/ Montréal	19 171	19	5
TOTAL	405 271	43	100

TABLEAU C

CAPACITÉ DE STOCKAGE DU HOMARD VIVANT	
RÉGION	CAPACITÉ ANNUELLE ('000 livres)
Côte-Nord	162
Gaspésie	660
Îles-de-la-Madeleine	3 158
Québec/ Montréal	1 955
TOTAL	5 936

PRÉSENTATION DE L'ÉNONCÉ NATIONAL DE POLITIQUE SUR LA PÊCHE RÉCRÉATIVE

Tous les ministres du pays responsables des pêches intérieures et côtières au Canada se sont rencontrés le 20 juin dernier sous la présidence de l'honorable Tom Siddon, ministre des Pêches et des Océans, et ont rendu public un énoncé national de politique sur la pêche récréative intitulé **Une approche coopérative à la gestion de la pêche récréative au Canada.**

M. Siddon a fait remarquer que les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux reconnaissent l'importance non seulement de la pêche commerciale et autochtone mais aussi celle de la pêche récréative. Le développement du secteur de la pêche récréative aura des répercussions favorables pour tous les Canadiens, aussi bien maintenant que dans l'avenir. Il existe d'importantes possibilités pour que les gouvernements et le secteur privé travaillent conjointement à la conservation et à la mise en valeur de cette pêche.

L'énoncé national, le premier à être ainsi formulé, décrit les principes directeurs, les objectifs et les secteurs où il y a place pour une collaboration des gouvernements et du secteur privé en vue de promouvoir le développement de la pêche récréative au Canada. Cet énoncé, maintenant rendu public, permettra au secteur privé, ainsi qu'aux adeptes de cette pêche, d'apporter leur contribution avant qu'un énoncé définitif ne soit présenté lors de la prochaine Conférence des premiers ministres en novembre 1986.

Les principes directeurs font valoir que la pêche récréative constitue une utilisation valable, importante et légitime des ressources halieutiques; que les gouvernements et le secteur privé partagent des responsabilités en matière de conservation et d'utilisation judicieuse des ressources; que les gouvernements fédéraux, provinciaux et territoriaux sont partenaires aux fins de la gestion de la pêche récréative au Canada; que les membres de l'industrie de la pêche récréative doivent mettre en commun leurs compétences et leur énergie pour assurer la protection et la mise en valeur de la ressource.

Les objectifs que propose cet énoncé attirent l'attention sur les besoins qu'on a de conserver, restaurer et mettre en valeur nos pêches récréatives et les habitats dont elles dépendent; de maintenir un niveau de qualité élevé et une diversité des possibilités relatives à la pêche récréative; de faire des efforts afin d'assurer la viabilité de l'industrie de la pêche récréative et promouvoir le tourisme dans les régions qui pourraient accueillir un plus grand nombre de pêcheurs à la ligne.

À la suite de ses discussions avec les provinces et les territoires, le Ministre a l'intention de mettre sur pied un comité formé de cinq représentants du secteur privé pour consulter l'industrie au sujet de cet énoncé national.

Après ces consultations, l'énoncé sera présenté à une conférence nationale sur la pêche récréative qui aura lieu à Toronto en octobre 1986. Des représentants des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, d'associations de pêcheurs à la ligne et de l'industrie de la pêche récréative de toutes les parties du Canada seront invités à cette conférence. L'objet de la conférence sera de revoir et d'entériner l'énoncé national et de recommander de nouvelles initiatives visant à augmenter la

collaboration du gouvernement et du secteur privé en vue de promouvoir le développement de la pêche récréative.

IMPORTANCE DE CETTE PÊCHE

La valeur des débarquements de la pêche commerciale en 1985 était de plus de 900 millions de dollars. Après transformation, ces produits du poisson valaient plus de 2 milliards de dollars. La pêche soutient environ 112 000 emplois dans l'ensemble du Canada, surtout dans les petites localités côtières. La pêche des autochtones contribue aussi de façon importante à l'économie locale.

Les pêcheurs sportifs sont aussi d'importants utilisateurs des ressources halieutiques. Cinq millions de Canadiens de tout âge prennent part à la pêche récréative chaque année. En outre, un million de visiteurs viennent pêcher au Canada. Ces six millions de pêcheurs sportifs prennent et consomment plus de 45 000 tonnes de poisson, soit 8 % des prises totales de poisson du Canada, y compris celles des pêcheurs commerciaux.

Les eaux de la côte atlantique offrent toute une gamme de possibilités pour la pêche récréative, dont beaucoup n'ont pas encore été exploitées. Les pêcheurs sportifs recherchent le fameux thon rouge de l'Atlantique de même que le maquereau, la goberge, la plie et le bar d'Amérique.

Aussi importante que soit la pêche récréative en mer au Canada, 90 % de la pêche récréative a lieu en eaux douces et cela parce que la superficie des eaux douces au Canada représente presque le quart de celle du monde et que nos principaux centres de population se trouvent à l'intérieur des terres. Les pêcheurs sportifs prennent environ 50 espèces de poissons d'eau douce. Les prises les plus fréquentes sont la truite, le doré jaune, le brochet, l'achigan, l'éperlan, la perchaude, le saumon et la truite arc-en-ciel.

La pêche récréative contribue aussi substantiellement à l'économie du pays. Les pêcheurs à la ligne dépensent 1,7 milliard de dollars chaque année pour des biens et services liés directement à la pêche récréative. De cette somme, ils dépensent environ 1 milliard de dollars pour la nourriture, le logement, les déplacements, l'utilisation de bateaux et le matériel de pêche. Ils investissent 650 millions de dollars en bateaux, matériel de navigation et autres biens durables. Les quelque un million de pêcheurs sportifs qui viennent de l'étranger dépensent environ 300 millions de dollars au Canada, soit 9 % des rentrées de devises étrangères du Canada provenant du tourisme.

L'argent dépensé par les pêcheurs sportifs soutient une industrie qui crée environ 37 000 emplois dans l'ensemble du Canada. Fonctionnant de l'industrie de la pêche récréative les exploitants de bateaux affrétés et de pavillons de pêche, les pourvoyeurs, les fabricants et les détaillants de matériel, les fournisseurs de bateaux et de matériel de navigation et toute une gamme d'autres entrepreneurs dans l'ensemble du pays.



UNE INNOVATION MAJEURE POUR TOUS LES PÊCHEURS À CASIERS

par Michel-André Roy

Avec l'émission d'un brevet canadien et quatorze demandes soumises au niveau international, de nouvelles bouées sécuritaires sont maintenant disponibles pour les pêcheurs à casiers commerciaux: les R-Tec I, II, III.

Le design de cette importante innovation a été conçu par le Canadien Kenneth Saulnier de Plaisant Vally, en Nouvelle-Écosse, un ancien pêcheur de homard.

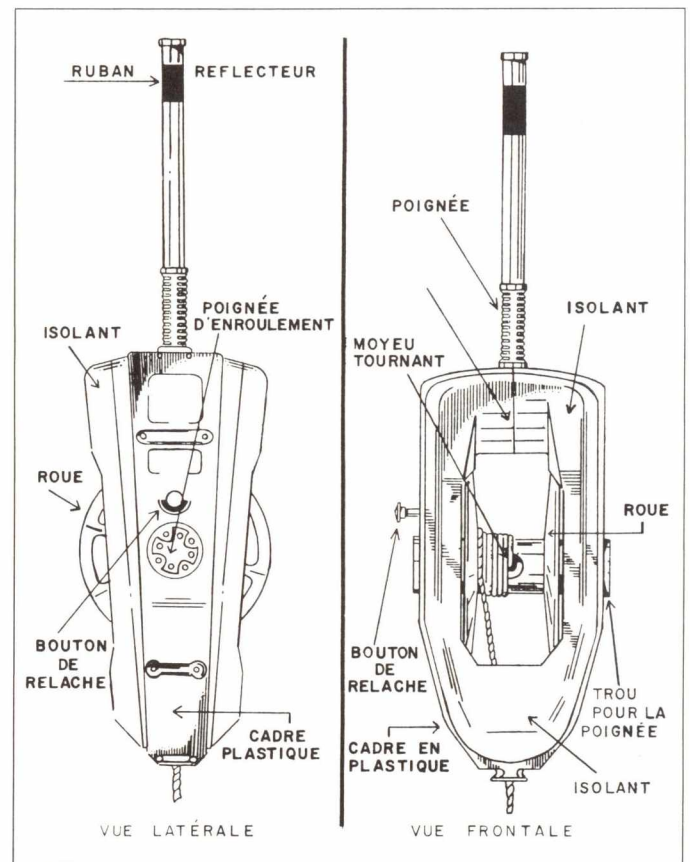
Cette nouvelle bouée enroule et emmagasine la ligne au dedans d'elle-même, éliminant ainsi un des dangers majeurs de la pêche à casiers commerciale: un pont de bateau parsemé de cordes glissantes qui se déplacent de façon imprévisible. Depuis plusieurs années, de graves accidents, parfois même mortels, ont été causés par ces cordages. Dorénavant, et pour la première fois de l'histoire, les ponts des bateaux seront libres de tout cordage grâce à ce nouveau concept.

Ces bouées contiennent des cordes prémesurées de toutes les longueurs standard. Les pêcheurs n'auront plus à passer les longs mois de la saison morte à mesurer, couper, fendre et attacher de la corde.

Avec cette invention, la fréquence de remplacement des lignes sera réduite parce que celles-ci sont isolées dans la bouée et protégées contre la détérioration constante causée par le soleil et les caprices de Dame Nature.

Une fois les casiers à bord, le pêcheur attache simplement une bouée à chacun des casiers. Quand ceux-ci sont lancés à l'eau, leur poids entraîne et déroule la corde remise à l'intérieur des bouées. Plus tard, les lignes peuvent être réenroulées directement dans la bouée avec le treuil du bateau.

L'attrait principal de la R-Tec est sa capacité de servir à la fois de bouée marquante et de contenant pour remiser les cordes.



Les Industries Rollitech offrent trois formats de ces bouées sécuritaires en blanc ou orange:

R-Tec I (chargement maximum de corde de 105');

R-Tec II (chargement maximum de corde de 210');

R-Tec III (chargement maximum de corde de 525').

Pour des renseignements supplémentaires, vous pouvez vous adresser à:

Rollitech Industries Limited, 603, Main Street, Yarmouth, Nouvelle-Écosse, B5A 2N8■



LE DÉFI

La protection et le développement de la pêche récréative peuvent profiter aux Canadiens aujourd'hui et dans l'avenir. Par conséquent, la prospérité de cette pêche est l'affaire des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux qui gèrent les ressources, des pêcheurs sportifs qui prennent le poisson et des entreprises qui profitent de leurs activités. La vitalité des ressources concerne aussi ceux qui estiment que nos pêches font partie intégrante de l'environnement, lequel contribue à l'enrichissement de la qualité de la vie des Canadiens.

La tâche n'est pas simple: la détérioration de l'habitat et la surpêche ont nui à certains stocks de poisson. Il y a contamination chimique des eaux douces dans les régions de grande activité industrielle telles que les Grands Lacs. Les dépôts de déchets miniers, les projets immobiliers, la construction de routes et l'agriculture ont endommagé et continuent d'endom-

mager les rivières et les ruisseaux de l'Est, de l'Ouest et du centre du Canada. Il y a des barrages et des détournements de rivières partout au pays.

Dans beaucoup de régions du Canada, de plus en plus de gens vont pêcher de plus en plus souvent. De meilleurs engins et méthodes de pêche permettent aux pêcheurs sportifs de prendre plus de poisson. Ces facteurs, de même que la pression croissante venant de la pêche commerciale et de la pêche des autochtones, ont contribué à l'amenuisement de nombreux stocks de poisson.

Ces problèmes ne sont pas insurmontables, mais ils exigent un engagement et un effort concertés de la part des gestionnaires et des utilisateurs des ressources.

Il est à espérer qu'un appui collectif sera donné aux principes, approches et objectifs pour la protection et le développement de notre pêche récréative au profit des générations actuelles et futures de Canadiens.■

LE J. WILLIE-DERASPE, NOUVEAU BATEAU-PATROUILLE DU MPO

par Jean-Yves Roy

Le tout dernier bateau-patrouille du MPO, le J. WILLIE-DERASPE, a été baptisé le 6 juillet dernier au havre de Grande-Entrée, aux Îles-de-la-Madeleine.

Le baptême a été administré par Madame Raymonde Deraspe, veuve de M. Willie Deraspe, personnage fort connu et respecté aux Îles. Le capitaine Deraspe a été un pionnier de la pêche hauturière aux Îles dans les années 1950-60. Il a travaillé au développement des pêches au Sénégal en 1972 et a représenté les chasseurs de phoques en 1983, lors d'une tournée en Europe et en Afrique. Il est mort en 1984 à l'âge de 52 ans.

La cérémonie du baptême se déroulait dans le cadre du Festival annuel du homard de Grande-Entrée et réunissait notamment M. Rosaire Arseneau, curé de Grande-Entrée qui a béni le navire; M. Darryl Gray, député fédéral de Bonaventure/Îles-de-la-Madeleine, qui représentait l'honorable Tom Siddon, ministre des Pêches et des Océans; M. Donald Pealy, maire de Grande-Entrée et M. Roger Simon, directeur de secteur pour le MPO aux Îles qui présidait la cérémonie au nom de M. Denis Martin, directeur général de la Région du Québec du MPO. De nombreux amis personnels et la famille immédiate de M. Deraspe de même que plusieurs personnalités des Îles ont pris part à l'événement.

D'une longueur de 42 pieds, le J. WILLIE-DERASPE est un bateau-patrouille de fibre de verre de type Northumberland, doté d'un moteur diesel de 315 chevaux-vapeur. Il a été construit au chantier *Les bateaux de mer Ltée*, de Cocagne, Nouveau-Brunswick, au coût de 235 000 \$.

Détail intéressant, le bateau est doté d'un système de refroidissement par la quille avec conduits encastrés dans la coque, plus commode pour la navigation côtière aux Îles. Il est également équipé d'un pilote automatique et d'un appareil électronique d'enregistrement de course.

Le bateau servira à la protection de la ressource halieutique dans le secteur, soit en effectuant des patrouilles de pêche, et pourra participer aux opérations de recherche et sauvetage. Le navire dispose d'un bateau de type Avon de 13 pieds pour les arraisonnements et d'un treuil pouvant soulever tout genre d'engin de pêche utilisé aux Îles. Sa vitesse de pointe est de 18 noeuds.

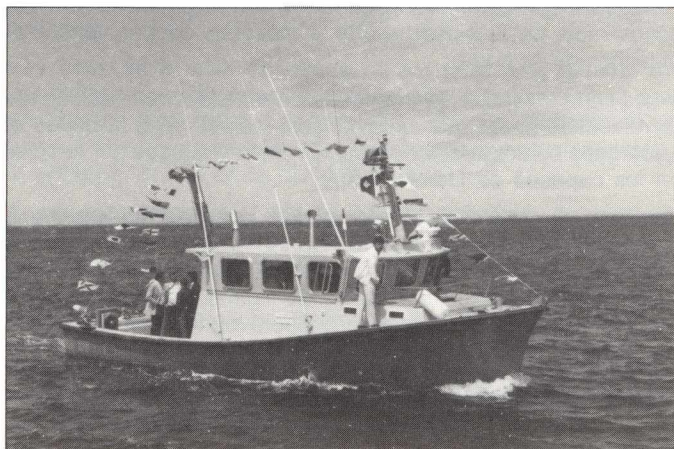
Son premier capitaine est M. Michel Noël. Un matelot et deux (2) agents des pêches oeuvreront aussi à bord. Bien qu'il rentrera au port quotidiennement, le J. WILLIE-DERASPE abrite un quartier d'habitation et une cuisinette pour des séjours prolongés en mer.

Ce nouveau bateau-patrouille de la Région du Québec du MPO complète une flotte où s'alignent déjà le PIERRE-FORTIN, un navire de 110 pieds, LE QUÉBÉCOIS, de 93 pieds, ancien bateau-école de l'Institut des pêches de Grande-Rivière, sur lequel M. Deraspe a déjà été capitaine, quatre autres bateaux de 42 pieds similaires au J. WILLIE-DERASPE, soit le F.X.-ROSS, le DENIS-RIVERAIN, le LOUIS-BÉRUBÉ, le JOHANN-BEETZ et une douzaine de vedettes rapides.

« C'est une fierté, mais aussi un défi à l'excellence que représente pour nous le nom J. Willie Deraspe sur un de nos bateau-patrouille » a mentionné Monsieur Simon à l'ouverture de la cérémonie. ■



La marraine du bateau, Mme Raymonde Deraspe est accompagnée de ses enfants Nathalie et Vincent (à sa droite), du père Frédéric Landry (à sa gauche) et de sept (7) capitaines qui ont bien connu son mari: de gauche à droite, Edmond Poirier, Jeffrey Gaudet, Sarto Thériault, Marcel Hubert (derrière Mme Deraspe), Paul Chevary, Jacques Jomphe et John-Fred Richard.



Tout décoré pour la circonstance, le bateau-patrouille revient de sa première mission officielle après qu'une couronne de fleurs ait été jetée à la mer en hommage au capitaine Deraspe.



Entre autres équipements, le J. WILLIE-DERASPE est doté d'un bateau Avon de 13 pieds et d'un treuil pouvant soulever tout genre d'engin de pêche utilisé aux Îles.

Les résultats d'une étude

(suite de la page 5)

de surcapacité. En effet, les usines sont généralement équipées de façon à pouvoir traiter les débarquements lors des périodes de pointe de la pêche.

L'étude a permis de trouver une relation directe entre le taux d'utilisation de la capacité de production, d'une part, et le degré de raffinement du produit, d'autre part. Prenons par exemple le cas de deux usines ayant la même capacité d'écaillage du crabe. Il peut arriver que l'une d'elles commercialise l'ensemble de son crabe sous la forme écaillée, soit en chair fraîche, congelée ou en conserve, alors que l'autre ne commercialise que 50 % du crabe sous la forme écaillée et le reste sous la forme de sections. Le taux d'utilisation sera alors plus élevé dans la première usine. Le rapport quantité débarquée/quantité produite est un des indices de raffinement de la production.

• Production de morue

La Gaspésie produit 78 % de l'ensemble des produits finis à base de morue. Les principaux produits sont les filets et blocs congelés et le salé-séché. La Côte-Nord est la deuxième région en importance quant au volume de production de morue avec 19 % du total; sa production est surtout composée de morue salée verte. Le rapport débarquements/production est de 2,98 en Gaspésie et de 2,50 sur la Côte-Nord.

• Production de sébaste

Le sébaste est la deuxième espèce en importance en terme de volume transformé au Québec. La région des Îles-de-la-Madeleine fournit 91 % du volume des produits à base de sébaste. Cette production est composée majoritairement de filets et blocs congelés. Le rapport débarquements/production est de 3,32.

• Production de crabe

La Gaspésie produit 44 % de l'ensemble des produits finis à base de crabe, viennent ensuite la Côte-Nord avec 30 % et les Îles-de-la-Madeleine avec 24 %. En Gaspésie, les principaux produits, par ordre d'importance sont la chair congelée, les sections et pinces congelées et la conserve. Sur la Côte-Nord, les principaux produits sont les sections et la chair congelée. Aux Îles-de-la-Madeleine, la production se compose majoritairement de sections et pinces congelées.

Le rapport débarquements/production est de 3,01 en Gaspésie, de 1,81 sur la Côte-Nord et de 1,63 aux Îles-de-la-Madeleine.

• Production de crevette

La production de crevette, en termes de produits finis, est répartie entre la Gaspésie (72 %) et la Côte-Nord (28 %).

En Gaspésie, les principaux produits sont les crevettes entières congelées ou fraîches et la chair de crevette congelée ou fraîche. Sur la Côte-Nord, les crevettes

sont majoritairement commercialisées entières en fraîches. Le ratio débarquements/production est de 4,48 en Gaspésie et de 1,50 sur la Côte-Nord.

• Production totale

La répartition régionale des produits finis est la suivante: 50 % en Gaspésie, 31 % aux Îles-de-la-Madeleine et 17 % sur la Côte-Nord. Quant aux débarquements, leur répartition régionale est de 61 % en Gaspésie, de 24 % aux Îles-de-la-Madeleine et de 13 % sur la Côte-Nord.

Le rapport débarquements/production de l'ensemble des espèces est de 3,15 en Gaspésie, de 2,03 aux Îles-de-la-Madeleine et de 2,00 sur la Côte-Nord.

CONCLUSION

Différentes solutions peuvent être envisagées afin de maximiser le taux d'utilisation des équipements de transformation. Par exemple, la diversification de la gamme de produits transformés ou encore l'importation de matières premières pourraient contribuer à optimiser l'utilisation des capacités de production.

Pour tout renseignement additionnel concernant les résultats de cette étude, ou pour obtenir un exemplaire du rapport, vous pouvez communiquer avec madame Manon Therriault, de la Division des services économiques du MPO à Québec, au numéro (418) 648-5929.■

Erratum

Des erreurs se sont glissées dans le dernier numéro d'Entrefilets (juillet 1986) à la page 6:

- à la section intitulée LA FLOTTE DE CREVETTIERS DU QUÉBEC, au premier paragraphe, on aurait dû lire: « La pêche à la crevette (*Pandalus borealis*) dans le golfe du Saint-Laurent constitue une activité assez récente puisqu'elle n'a débuté qu'en 1965. »;
- à la section intitulée LES DÉBARQUEMENTS, au deuxième paragraphe, on aurait dû lire « Selon les données disponibles, ce banc offrirait un potentiel supérieur au niveau actuel d'exploitation. La distance du banc des usines de transformation plus qu'une méconnaissance de ce stock de la part des pêcheurs, expliquerait cette faible performance. »

Entrefilets

Volume 7, numéro 8, août 1986

Mensuel publié par:

le Service des communications
Ministère des Pêches et des Océans
Région du Québec
Gare maritime Champlain,
C.P. 15 500
Québec, P.Q.
G1K 7Y7
tél.: (418) 648-4442

Directeur: Benoît Barry
Rédactrice en chef: Marie-Louise Poulin

Entrefilets est publié à l'intention des pêcheurs commerciaux et des producteurs du Québec pour les renseigner sur les politiques et les programmes du ministère des Pêches et des Océans du Canada et distribué gratuitement. Les personnes intéressées à recevoir ce magazine peuvent écrire au Service des communications du MPO dont l'adresse apparaît ci-dessus. Toute reproduction est permise, avec indication de la source. La direction de la rédaction souhaite être avisée par écrit de cette utilisation du magazine.

Composition: Compélec Inc., Québec
Impression: Imprimerie Laurentide de Québec, Loretteville.
Distribution: Joncas Inc. Sainte-Foy.

ISSN 0710-6211

Bureaux de secteur
du MPO.

Région du Québec:

Cap-aux-Meules
Pêches et Océans,
C.P. 1058,
Cap-aux-Meules,
Îles-de-la-Madeleine,
G0B 1B0,
(418) 986-2095.

Gaspé
Pêches et Océans,
C.P. 516,
Rue de la Reine,
Gaspé, Qué.,
G0C 1R0,
(418) 368-5559.

Sept-Îles

Pêches et Océans,
25, rue Napoléon,
Sept-Îles, Qué.,
G4R 2W8,
(418) 962-6314,
1-800-252-1729.

Montréal

Pêches et Océans,
1001, Pierre Dupuy,
Longueuil, Qué.,
J4K 1A1,
(514) 283-4967.

Canada

Nomination des membres de l'Office des appels relatifs aux permis de pêche de l'Atlantique.

M. Mel Gass, député de Malpèque, a annoncé, le 8 juillet dernier, au nom du Ministre des Pêches et des Océans, l'Honorable Tom Siddon, la composition du nouvel Office des appels relatifs aux permis de pêche de l'Atlantique.

L'Office entendra les griefs des pêcheurs insatisfaits des décisions du Ministère sur les permis, et dont les appels ont été rejetés par les comités d'appel locaux et régionaux. L'Office présentera ses décisions sous forme de recommandations au Ministre et constituera le dernier niveau d'appel pour les pêcheurs.

« L'indépendance de l'Office assurera son impartialité », a dit M. Gass. « Les pêcheurs pourront exposer leur situation en sachant qu'on étudiera chaque cas en profondeur et sans préjugé ».

En se présentant devant l'Office, les pêcheurs auront le droit d'être accompagnés d'un représentant. L'Office pourra, dans certains cas, consulter des organisations de pêcheurs.

En plus d'entendre les appels des pêcheurs, l'Office étudiera les grands problèmes de la politique de délivrance des permis et formulera des recommandations au Ministre et au Conseil régional de l'Atlantique. Il conseillera également le Ministre sur les processus de sélection et les critères d'admissibilité appropriés pour les nouveaux titulaires de permis lorsqu'il y aura possibilité d'accroître l'effort d'une pêche existante ou d'instaurer une nouvelle pêche.

L'Office n'examinera pas les demandes de nouveaux permis pour les pêches à accès limité pour lesquelles aucun nouveau permis n'est délivré. Sa juridiction ne s'étendra pas non plus aux questions touchant la flottille hauturière.

« L'aspect humain est souvent négligé lorsqu'il est question de délivrance des permis », a dit M. Gass. « L'Office, formé de pêcheurs et d'autres membres connaissant bien l'industrie des pêches, examinera chaque cas en détail, en assurant ainsi le traitement le plus équitable possible ».

La présidence de l'Office est Mme Alfreda Gautreau Plantin, de Le Goulet (N.-B.). Mme Plantin a beaucoup d'expérience en administration dans les secteurs des finances et de la construction.

En plus de la présidente, l'Office compte deux (2) représentants de chacune des cinq (5) provinces de l'Est: Benjamin Trudel, de Gaspé (Québec), Harold Lavallée, de Middle Bay (Québec), Douglas Belding, de Dipper Harbour (Nouveau-Brunswick), Francis Corcoran, de Moncton (Nouveau-Brunswick), Percy Hayne, de Trenton (Nouvelle-Écosse), Marilyn Comeau-Doucet, de Meteghan River (Nouvelle-Écosse), Ansel Ferguson, de Victoria (Île du Prince-Édouard), Alan Baker, de Beach Point (Île du Prince-Édouard), George Jones, de St. John's (Terre-Neuve) et Vicky Silk, de Petty Harbour (Terre-Neuve). Tous les membres sont nommés par le Ministre pour une période de deux (2) ans et sont admissibles à un renouvellement de mandat.

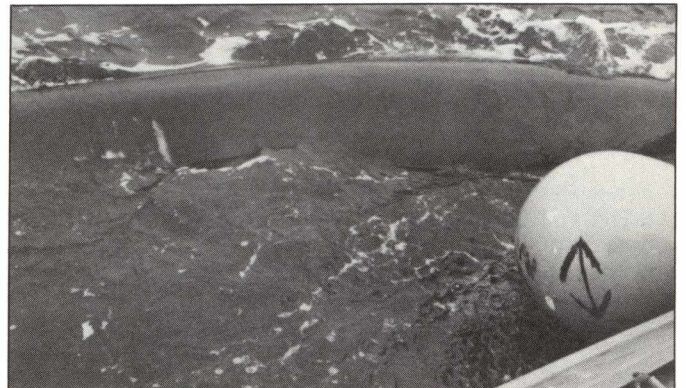
L'Office tiendra sa première réunion en juillet. M. Gass a terminé en rappelant qu'après s'être prévalus de la possibilité d'interjeter appel aux niveaux local et régional, les pêcheurs devraient écrire au Ministre s'ils désirent que leur appel soit entendu par l'Office.■

Sauvetage d'une baleine sur la Côte-Nord

Le 29 juin dernier, un agent des pêches du bureau de district de Blanc-Sablon, sur la Côte-Nord, aidé du capitaine Charles Plourde du navire E.P. LE QUÉBÉCOIS, ont sauvé la vie d'un petit rorqual commun de 25 pieds de longueur.

Le mammifère marin s'était emmêlé dans quatre filets maillants à capelan, à l'ouest de l'Île-aux-Bois. C'est un pêcheur qui avait auparavant localisé l'animal et qui a averti l'agent principal des pêches du MPO, Maurice Desmeules. Ce dernier s'est rendu sur les lieux à bord du E.P. LE QUÉBÉCOIS. Un plongeur s'est affairé pendant une heure à couper les filets pour finalement tirer le mammifère de sa fâcheuse position. Quoiqu'épuisé, ce dernier a rebroussé chemin dès qu'on l'a libéré. Le navire du MPO a suivi les évolutions de la baleine pendant une vingtaine de minutes, délai qui lui a permis de reprendre toute sa vigueur.■

Richard Després



Le rorqual commun, long de 25 pieds, s'était pris dans quatre filets maillants avant d'être libéré sain et sauf.



Fisheries and Oceans Pêches et Océans

P.O. Box 15,500
Québec City, Québec
G1K 7Y7

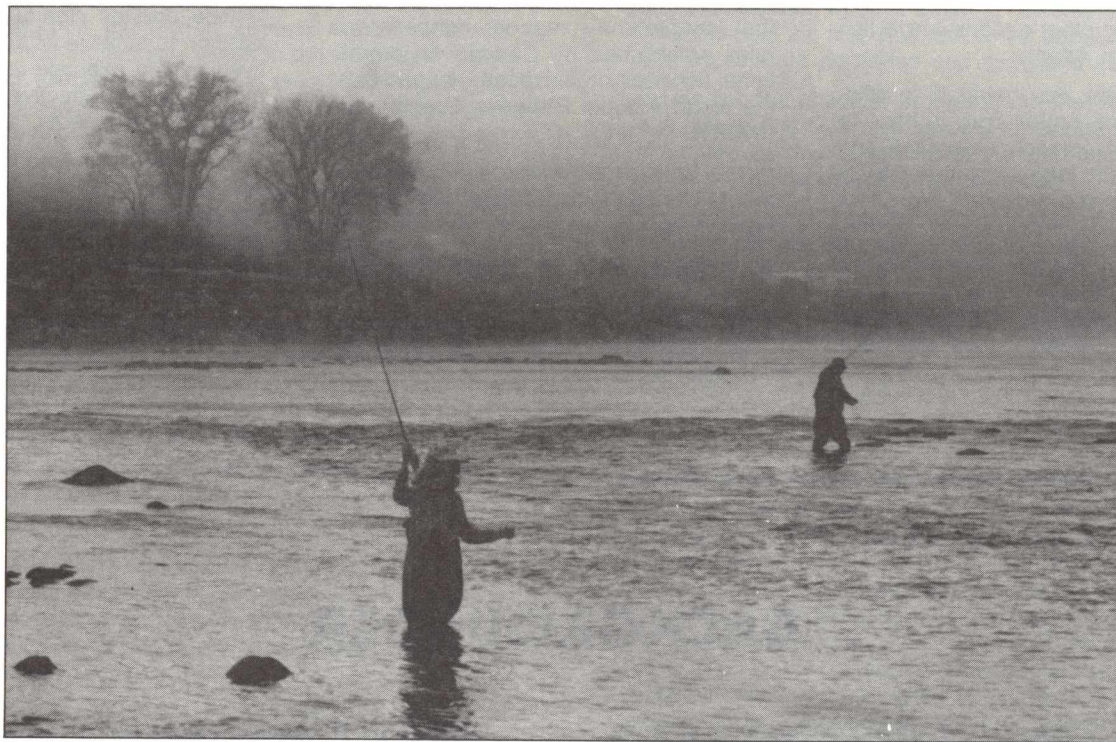
Second class Mail
Registration number 6144
Québec, Qc

Volume 7, Number 8, August 1986

Entre Pêches

A national policy statement is released

RECREATIONAL FISHERIES DEVELOPMENT IN CANADA



A national policy statement on recreational fisheries was released last June. This statement outlines the guiding principles, objectives and areas for government/private sector cooperation to promote recreational fisheries development in Canada. Details are on page 6.

IN THIS ISSUE

New fisheries relations policies announced.....	2
Production capacity of marine products processing plants in Quebec.....	4
A national policy statement on recreational fisheries is released.....	6

A major breakthrough for all trap fishermen	7
The J. WILLIE DERASPE, new DFO's patrol vessel	8
On the line	10

Canada

NEW FISHERIES RELATIONS POLICIES ANNOUNCED

The Government of Canada announced last June, 13, new policies to strengthen conservation of fish resources and to augment its surveillance and enforcement capability within the 200-mile zone.

Under the new policies, allocation of fish to foreign fleets will now be based primarily on the cooperation provided to Canada in the management and conservation of fisheries resources.

In making the joint announcement, the Secretary of State for External Affairs, the Right Honourable Joe Clark, and the Minister of Fisheries and Oceans, the Honourable Tom Siddon, was sending a very clear message to other nations which fish the Northwestern Atlantic.

"The new policies are intended to reinforce Canadian sovereign rights, to achieve our conservation objectives and to serve the best long-term interests of the Canadian fishing industry," Mr. Clark said.

"They provide a rational framework for allocating fish to foreign countries and for addressing the problems of illegal foreign fishing within Canadian waters and over-

fishing by foreign fleets of "transboundary" stocks which straddle the 200-mile limit", Mr. Siddon added.

Specifically, allocations to free-market countries of resources surplus to Canadian needs will be based on conservation cooperation and will no longer be linked to market access.

"The policy of granting allocations of non-surplus fish to obtain conservation cooperation outside 200 miles and to obtain market access has been ineffective and will be discontinued, subject to existing treaty obligations", Mr. Siddon stated. "In addition, port privileges will be granted only to foreign fishing vessels or fleets that consistently respect conservation rules established by Canada or international fisheries organizations, in particular the North Atlantic Fisheries Organization (NAFO).

In the area of surveillance and enforcement, Canada's capabilities will be enhanced by:

- increasing fines for unauthorized foreign fishing activities;
- providing full observer coverage on all licensed foreign vessels fishing in Canadian waters;

- arming DFO Atlantic offshore patrol vessels and boarding parties;
- exploring with Department of National Defence (DND) and MOT means of increasing dedicated air and sea surveillance;
- acquiring one dual-engine helicopter for sea patrols;
- developing an electronic fishing licence that will facilitate identification of licensed vessels.

"Increased surveillance and enforcement will not only ensure detection, apprehension and prosecution, but will serve as a significant deterrent", Mr. Siddon said.

"These policies clearly put Canada in a position to achieve its conservation objectives and to exercise its sovereign rights more fully and effectively in the 200-mile zone off both coasts," Mr. Clark added.

"The Canadian fishing industry, provinces and public have demanded that we develop effective mechanisms to deal with these issues and we are confident that in this joint initiative involving our two Departments, we have made the right decisions," Mr. Siddon concluded.

BACKGROUND

The primary policy objective of Canada's international fisheries relations policies has been effective conservation and management of the country's marine resources, thus providing maximum long-term benefits for the Canadian fishing industry. A secondary policy objective has been the expansion of trade in fish products into existing and new markets.

Canada as a coastal state has the right to conserve and manage the fisheries which exist within its 200-mile zone. It must also, however, continue to promote effective international management beyond the zone to protect important stocks which straddle its boundaries. Uncontrolled fishing beyond the zone can cause considerable damage to important fish stocks



in international waters and this ultimately affects all countries with interests in the resource.

Current international practice as reflected in the Law of the Sea Convention, signed by Canada in 1982, create an international framework for the rights and obligations of coastal states. These rights include establishment of 200-mile fishing zones and management of fishing within the zones. The primary obligations for coastal states under the convention are to establish management regimes and to allocate to foreign fleets resources that are "surplus" to the needs of the coastal state.

Canada's implementation of the 200-mile fishing zone has undergone three distinct phases:

- the initial phase (1976-82) was intended to achieve a smooth transition to 200-mile jurisdiction. Bilateral agreements with countries that had traditionally fished in the Northwest Atlantic provided for allocations of surplus resources in return for cooperation on conservation and for explicit commitments to facilitate the development of markets for Canadian fish products.
- the second phase (1982-85) was based on the recommendations of the Task Force on Atlantic Fisheries. It allowed for foreign allocations of small amounts of non-surplus fish in return for specific commitments to improve market access for Canadian fish.
- the third phase has now begun. Greater emphasis will be placed on securing cooperation on conservation, and there will be no links between allocations and trade with free market countries. Elimination of discretionary "non-surplus" allocations, subject to existing bilateral obligations, is a further objective.

Conservation and improved management remain the primary Canadian objectives.

The rapid increase since 1983 in the number of detected intrusions by unlicensed foreign fishing vessels into Canadian waters and in the number of other violations demonstrates the need for strengthening DFO's ability to conserve and protect Canada's marine resources.

In the Gulf of Maine in just one year (1984-1985) the number of unauthorized foreign vessels detected in the Canadian fishing

zone doubled. On the Grand Banks, in the same year, the increase was 1,200 %. In the past 12 months, 100 intruders were detected in Canadian zone and 30 were arrested and prosecuted for illegal fishing activities.

Over the past two years, the number of vessels fishing just beyond the 200-mile zone has increased. And in the vicinity of the boundary, Canada has been confronted with the problem of quick hit-and-run incursions into the 200-mile zone to engage in illegal fishing. At present, only two fishery patrol boats ply the waters off Newfoundland. The navy provides 65 days of patrolling, and military aircraft fly several hundred hours annually. Since June 1985, DFO has had to call for armed support from DND and the RCMP three times. An effective surveillance and enforcement system requires not only the ability to detect infractions as the first step, but arrest capability as the second, and appropriate penalties and sanctions as the third.

Expanding the observer program from the existing 60 % coverage rate to 100 %, and increasing air coverage through the use of private fixed-wing aircraft and a twin-engine helicopter will mean more cost-effective surveillance.

Equipping patrol vessels with portable light armament and fisheries officers with side arms will enable them to deal with resistance to arrest.

And increased fines — from \$100,000 for fishing without a licence to \$150,000 on summary conviction or \$750,000 upon indictment, and from a maximum of \$5,000 for illegal fishing to \$500,000 — will make the violation of our conservation regulations more than a cost of doing business.

The government's new policies with respect to fisheries respond to concerns over the increasing number of foreign fishing violations occurring inside 200 miles and an increasing disregard for NAFO regulations outside the Canadian zone. These activities harm Canadian fish stocks and demonstrate blatant disregard for Canada's sovereign rights. As part of the government's broad sovereignty policy, the Secretary of State for External Affairs and the Minister of Fisheries and Oceans have announced Canada's response, which is consistent with generally accepted principles of international law and bilateral treaties. This approach also requires strengthened surveillance and enforcement of conservation regulations already in place.■

PRODUCTION CAPACITY OF MARINE PRODUCTS PROCESSING PLANTS IN QUEBEC

by Economic Services Division, DFO-Quebec Region

4 The production capacity of plants on the Atlantic coast in general, and plants in Quebec in particular, appears to be underutilized. In order to determine how justified this perception is, the Department of Fisheries and Oceans Economic Services Division, Quebec Region, undertook an extensive study in the summer of 1985 to assess the capacity of the plants in the region and the extent to which plant capacity is utilized.

In the summer of 1985, as part of the CHALLENGE career-oriented summer employment program, three university students were hired to visit plants and complete a questionnaire on each facility. The students' fields of study were mechanical engineering and food science and technology.

The questionnaire enabled the Economic Services Division to collect data on plant names and locations, duration of operations, processing capacity in various production phases, sources of supply, bottlenecks, processing techniques, finished products and production levels for 1984.

The data collected were analysed over the winter of 1986 and the results of the study have just been made public.

TWO STUDY REPORTS

The results are presented in two separate volumes. The first volume, a DIRECTORY OF PROCESSORS, contains lists of processors drawn up according to region, landing ports, species processed, duration of operations, chief modes of supply, legal structure, main types of production and corporate names in alphabetical order. The report also contains geographic-

al maps showing plant locations in the various districts of Quebec Region.

The second volume, an ASSESSMENT OF PROCESSING CAPACITY, indicates theoretical annual capacity in various production phases, including receiving, gutting, filleting, shelling, freezing, canning, cooking, salting, brining, pickling, repiling, drying, smoking, production of meal, oil and eggs and storage of finished products. In addition, it reports on the overall capacity of the plants, taking into account any bottlenecks that occur in each facility. The report concludes with a chapter on the special case of live lobster storage.

To avoid disclosure of confidential information, the plants were classified into four groups by area (North Shore, Gaspé peninsula, Magdalen Islands or Quebec City/Montreal area). All results are presented area by area and a total is calculated for Quebec Region as a whole. Full confidentiality of individual data is thus ensured.

PLANTS COVERED BY THE STUDY

The study dealt with the 59 largest processors of marine products in Quebec. Generally speaking, a plant is a facility which transforms, or changes the state or appearance of, a raw material by means of industrial processes. Establishments operating on an essentially low-technology basis and on a very small scale were therefore eliminated from the study. It was necessary to establish criteria for deciding which facilities would be considered marine products processing plants. While the criteria were logical, some plants could have been ruled out

because a particular type of production was involved. The case of each plant was therefore examined in detail. For an establishment to be considered a plant, within the specific framework of the study, it had to:

- i. have production activities lasting at least 6 hours per working day and 500 hours per year;
- ii. receive supplies of at least 20,000 pounds of raw material each month it was in operation;
- iii. employ at least 3 persons.

Since the study dealt only with primary processing capacity, enterprises engaged solely in secondary processing activities were not included. Establishments which specialize in holding live lobster pending sale were considered separately. Producers of goods not intended for human consumption were also eliminated from the study.

METHODOLOGY

All equipment was inventoried and all production areas were measured. Capacity in each production phase was assessed by plant officials. Next, the processors' assessments were compared with each other for all similar equipment and infrastructures. Averages were established and applied to the plants as a group.

The capacity of each plant was then assessed on an average basis of 25 work shifts per month of operation. Production data for the reference year (1984) were compared with production capacities to determine the extent to which various capacities were utilized.

TABLEAU A

PHASE	NORTH SHORE	GASPE	MAGDALEN ISLANDS	QUEBEC MTL	TOTAL	UTILIZATION LEVEL %
(Capacity in '000 pounds)						
Receiving	16 719	85 516	43 892	3 822	149 950	—
Cutting	26 800	121 405	4 400	0	152 605	26
Filleting	77 610	185 335	219 169	16 145	498 229	12
Shelling	13 700	37 282	12 937	0	63 919	60
Freezing	21 692	85 110	52 767	13 160	172 729	21
tunnel	3 280	17 821	3 250	0	24 351	—
plate	8 063	31 362	15 604	0	55 029	—
forced air	10 349	35 927	32 821	13 160	95 257	—
other	0	0	1 091	0	1 091	—
Canning	0	1 334	5 335	0	6 669	51
Cooking	14 851	41 234	16 245	2 504	74 834	43
Salting, brining, pickling	8 285	17 575	1 136	174	27 170	89
Repiling	—	20 840	0	0	20 840	87
Drying	—	39 709	0	0	39 709	73
Smoking	—	—	—	0	1 209	0
Meal	—	—	—	0	19 600	16
Oil ('000 litres)	0	—	—	0	1 724	34
Herring eggs	0	450	0	0	450	33
Storage	8 448	40 313	11 122	2 358	62 242	84
frozen products	7 084	24 319	9 110	2 055	42 568	89
fresh products	749	9 439	1 014	303	11 506	91
dry products	615	6 555	998	0	8 167	51

Last, a flow chart was drawn up for each plant to identify bottlenecks and determine overall production capacity and utilization level.

The results obtained are summarized in tables A, B and C. The tables show that only 12 % of total filleting capacity, 21 % of freezing capacity, 21 % of canning capacity, 73 % of drying capacity and 84 % of storage capacity are used.

RESULTS

The second volume of the study provides evidence that there is indeed production overcapacity in Quebec. In fact, only 43 % of the total production capacity of Quebec plants is utilized. The situation does however vary from one area to another. The North Shore, with 21 % of the overall production capacity of Quebec plants, uses

only 29 % of its production potential. The Gaspé peninsula accounts for 51 % of production capacity, but uses 52 % of its share. The Magdalen Islands have 23 % of the overall capacity, and exploit 44 % of their processing potential.

A partial explanation for differences in utilization levels can be found by examining the area-by-area breakdown of

(cont'd. on p. 9)

TABLEAU B

OVERALL PRODUCTION CAPACITY ('000 POUNDS)			
AREA	ANNUAL CAPACITY ('000 POUNDS)	UTILIZATION LEVEL %	REGIONAL BREAKDOWN %
North Shore	84 682	29	21
Gaspé	206 016	52	51
Magdalen Islands	95 402	44	23
Quebec City/ Montreal	19 171	19	5
TOTAL	405 271	43	100

TABLEAU C

LIVE LOBSTER HOLDING CAPACITY	
REGION	ANNUAL CAPACITY ('000 pounds)
North Shore	162
Gaspé	660
Magdalen Islands	3 158
Quebec City/Montreal	1 955
TOTAL	5 936

A NATIONAL POLICY STATEMENT ON RECREATIONAL FISHERIES IS RELEASED

Canada's Fisheries Ministers, responsible for all of Canada's inland and coastal fisheries, met in last June under the chairmanship of the Honourable Tom Siddon, Minister of Fisheries and Oceans and released a national policy statement on recreational fisheries title "**A Cooperative Approach to Recreational Fisheries Management in Canada**".

Mr. Siddon noted that, "Federal, provincial and territorial governments clearly recognize the importance of not only the commercial and native fisheries but also the recreational fisheries. Promoting their development will benefit all Canadians, both now and in the future. Significant opportunities exist for governments and the private sector to work together to conserve and develop these fisheries".

The statement — the first ever developed — outlines the guiding principles, objectives and areas for government/private sector cooperation to promote recreational fisheries development in Canada. The statement is released now to enable the private sector and fishing enthusiasts to provide their input before a final statement is presented at the next First Ministers Conference in November 1986.

The guiding principles emphasize that recreational fishing is a valuable, significant, and legitimate use of fish resources; that governments and the private sector share responsibility for the conservation and wise use of the resource; that federal, provincial and territorial governments are partners in the management of Canada's recreational fisheries; that the recreational fishing community bears a responsibility to harness its skills and energy for the protection and development of the resource.

The objectives proposed in the statement highlight the need to: conserve, restore and enhance our recreational fisheries and the habitat on which they depend; maintain a high quality and diversity of recreational fishing opportunities; encourage a viable recreational fishing industry and promote tourism in fishing areas which can sustain increased angling activity.

The Minister, in consultation with the provinces and territories, intends to appoint a five-member private sector committee to consult with industry on the further development of the national statement.

Following these consultations, the statement will be presented to a national conference on recreational fisheries to be held in Toronto in October 1986. Participants will be invited from federal, provincial and territorial governments, angling associations and the recreational fishing industry across Canada. The objectives of the conference will be to review and endorse the national statement and to recommend new initiatives to increase government/private sector cooperation to promote recreational fisheries development.

SCOPE OF THE FISHERIES

The commercial fisheries in 1985 landed fish worth over \$900 million which were processed into fish products worth over \$2 billion. These fisheries supported about 112,000 jobs across Canada, particularly in small coastal communities. As well, native fisheries make a valuable contribution to local economies.

Recreational fishermen are also important users of the fishery resource. Five million Canadians of all ages take part in recreational fishing every year. Another one million visitors come to Canada to fish. These six million anglers catch and consume over 45 thousand tonnes of fish. That's 8 % of Canada's total finfish catch, including that taken by commercial fishermen.

The waters off our Atlantic coast offer a wealth of recreational fishing opportunities, many of which remain underdeveloped. Anglers fish for the famous bluefin tuna, as well as mackerel, pollock, flounder and striped bass.

Significant as Canada's ocean sport fisheries are, 90 % of recreational fishing takes place in freshwater. That is because Canada has nearly one quarter of the world's area of freshwater, and because our major population centres are concentrated inland. Anglers pursue about 50 species of fish in fresh water. They most often catch trout, walleye, pike, bass, smelt, perch, salmon and steelhead, a seagoing rainbow trout.

Recreational fishing also involves an important contribution to the nation's economy. Anglers spend \$1.7 billion every year on goods and services related directly to sport fishing. They spend about \$1 billion of this total on food, lodging, travel, boat operations and fishing supplies. They invest \$650 million in boats, boating supplies and other durable goods. The one million foreign anglers spend about \$300 million in Canada. This accounts for 9 % of Canada's foreign exchange revenues from tourism.

The money anglers spend to go fishing supports an industry which generates an estimated 37,000 jobs across Canada. The recreational fishing industry includes charter boat operators, lodges, outfitters, equipment manufacturers and retailers, boat and boating equipment suppliers and a host of others across the country.



A MAJOR BREAKTHROUGH FOR ALL TRAP FISHERMEN

by Michel-André Roy

With a Canadian patent issued and fourteen international applications in process, an important new safety buoy is now available for commercial trap fishermen: the R-Tec I, II, III.

The new buoy design was invented by Canadian Kenneth Saulnier of Pleasant Vally, Nova Scotia, an ex-lobster fisherman.

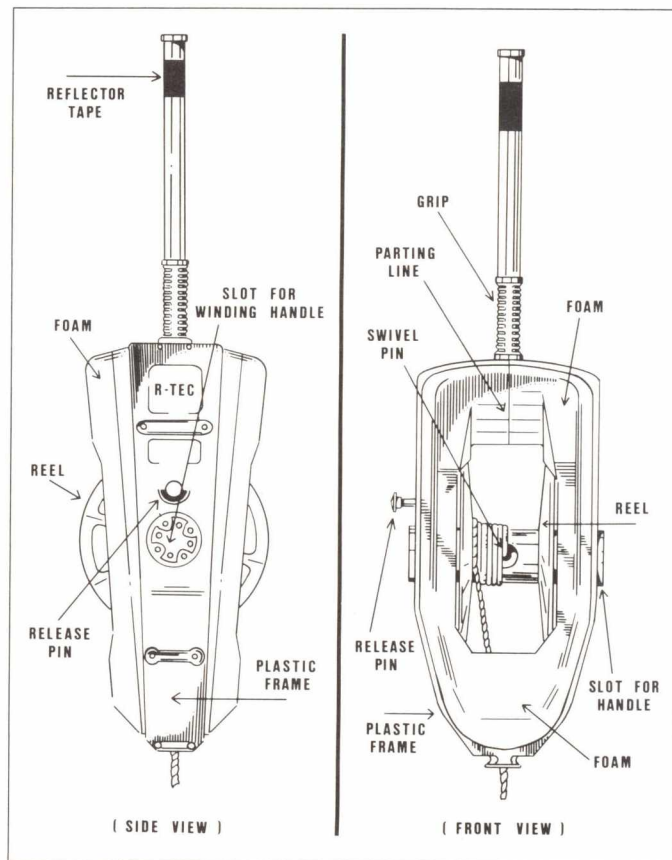
This new buoy coils and stores the rope lines within itself, thus eliminating one of the major hazards of commercial trap fishing, a boat deck filled with a maze of slippery fast-moving ropes. For centuries, severe accidents and fatalities have been blamed on tangled ropes. Now, with thousand of feet of line stored inside the buoys, boat decks are free of dangerous ropes for the first time in history.

With the buoys containing premeasured ropes of all standard lengths, fishermen will no longer need to spend months of off-season preparation time in measuring, cutting, splicing and tying ropes.

With this new buoy, you won't need to replace your lines as often as you do now; your rope line is stored inside and protected from the constant deterioration of sun bleached and weather rot.

Once the traps are on the boat, the fishermen simply attach the buoys to each trap. When they're thrown into the water, the trap's weight uncoils the stored rope. Later, the lines can be rewound directly back into the buoy through the boat's pot hauler.

The unique feature of the R-Tec is it's ability to serve as both a marker buoy and as a container for rope storage.



Rollitech Industries Ltd offers three sizes of safety buoys in white or orange:

R-Tec I (maximum rope storage of 105');

R-Tec II (maximum rope storage of 210');

R-Tec III (maximum rope storage of 525').

For further information contact:

Rollitech Industries Limited
603, Main Street
Yarmouth, Nova Scotia
B5A 2N8&

THE CHALLENGE

Conserving and developing our recreational fisheries can benefit Canadians now and in the future. So the continued health and abundance of these fisheries concern federal, provincial and territorial governments which manage the resource, anglers who catch the fish, and businesses which prosper from their participation in the sport. And the health of the resource concerns those who believe that our fisheries are an integral component of the environment within which Canadians enrich their lives.

The task before us is not a simple one. Habitat degradation and overfishing have damaged some fish stocks. Chemical contamination of fresh water exists in areas of high industrial activity such as the Great Lakes. Silt deposits from mines,

housing developments, road construction and agriculture have damaged, and continue to damage rivers and streams in eastern, central and western Canada. Dams and diversions affect rivers throughout the country.

In many parts of Canada, more people are going fishing more often than ever before. Better gear and fishing methods have allowed anglers to catch more fish. This, combined with rising pressure from the commercial and native fisheries, has seriously depleted some fish stocks.

These problems are not insurmountable. But they do require a commitment to action and a concerted effort on the part of the resource managers and resource users. Hopefully, all will support the principles, objectives and approaches for the conservation and development of our recreational fisheries for the benefit of present and future generations of Canadians.■

THE J. WILLIE DERASPE, NEW FISHERIES AND OCEANS' PATROL VESSEL

by Jean-Yves Roy

The DFO most recent patrol vessel, the J. WILLIE DERASPE, was christened on July 6 at Grande-Entrée, in the Magdalen Islands.

The christening was administered by Mrs Raymonde Deraspe, widow of J. Willie Deraspe, a figure well known and respected in the Magdalen Islands. Captain Deraspe pioneered the offshore fisheries in the Islands during the '50s and '60s, was a fisheries consultant in Senegal in 1972 and defended the seal hunters' cause during a tour of Europe and Africa in 1983. He died in 1984 at the age of 52.

The ceremony was held during Grande-Entrée's Lobster Festival. Among those persons present were Father Rosaire Arsenau, Grande-Entrée's parish priest who blessed the vessel, Mr. Darryl Gray, federal MP for Bonaventure-Magdalen Islands, who was acting on behalf of the Honourable Tom Siddon, minister of Fisheries and Oceans, Mr. Donald Pealy, mayor of Grande-Entrée and Mr. Roger Simon, manager for DFO's Magdalen Islands Area, who presided the ceremony of behalf of Mr. Denis Martin, Director General of DFO's Quebec Region. Many personal friends and the immediate family of Mr. Deraspe as well as many local personalities took part.

Measuring 42 feet in length, the J. WILLIE DERASPE is a fiberglass patrol vessel of the Northumberland type, equipped with a 315 h.p. diesel engine. It was built by Seaboats Ltd of Cocagne, N.B., at a cost of \$235,000.

The vessel, interesting detail, is equipped with a recessed keel cooling system, more practical for inshore navigation in the Magdalen Islands. The vessel is also equipped with an automatic pilot and a track plotter.

The vessel will be patrolling the inshore fishery areas to ensure the protection of the fishery resources and will also conduct search and rescue operations. It is also equipped with a 13-foot Avon craft and a hydraulic winch capable of handling all types of fishing gear used on the islands. Its top speed is 18 knots.

It's first captain is Mr. Michel Noël. One engineer and two fishery officers will also work on board. Although it will operate as a day-boat the J. WILLIE DERASPE also has kitchen and sleeping facilities for prolonged stays at sea.

DFO's new Quebec Region patrol boat completes the fleet which already includes the PIERRE-FORTIN, a 110-foot ship, the LE QUEBECOIS, 93 feet, former training ship of the Grande-Rivière Fisheries Institute captained by Mr. J. Willie Deraspe, four other 42-foot vessels similar to the J. WILLIE DERASPE, F.X.-ROSS, the DENIS-RIVERAIN, the LOUIS-BÉRUBÉ, the JOHANN-BEETZ and a dozen other small and speedier crafts.

"The name of J. Willie Deraspe on our patrol boat represents not only an honor but also a challenge to excellence" said today Mr. Simon at the opening of the ceremonies. ■



The boat's christener, Mrs Raymonde Deraspe, is accompanied by her children Nathalie and Vincent (at her right), by Father Frederic Landry (at her left) and by a few captains who have known her husband: (from left to right) Edmond Poirier, Jeffrey Gaudet, Sarto Thériault, Marcel Hubert (behind Mrs Deraspe), Paul Chevary, Jacques Jomphe and John-Fred Richard.



Decorated for the occasion, the patrol boat is back from its first official mission after a wreath was thrown at sea in homage to Captain Deraspe.



The J. WILLIE DERASPE is equipped with a 13-foot Avon boat and a winch which can haul up any kind of fishing gear used in the Magdalen Islands.

Results of a study

(cont'd. from p. 5)

species processed and production activities carried out to enhance the value of products.

The seasonal nature of resource availability, especially for some species and areas, can aggravate the overcapacity problem. After all, plants are generally geared to processing the landings that occur during the peak periods in the fishing season.

The study also revealed a direct link between the production capacity utilization level and the degree of production refinement. As an example, let us consider two plants which have the same crab shelling canned meat, while the second can market only 50 % of its crab in shelled form and the rest in segments. The utilization level will be higher in the first plant. The ratio of landed quantity to production quantity is one of the indicators of production refinement.

• Cod production

The Gaspé processes 78 % of all cod-based finished products. The chief products are fillets, frozen blocks and salted-dried cod. The North Shore ranks second in volume of cod production, with 19 % of the total; its production mainly consists of

green-salted cod. The landings/production ratio is 2.98 in the Gaspé and 2.50 on the North Shore.

• Redfish production

Redfish is the second most important species in terms of volume processed in Quebec. The Magdalen Islands supply 91 % of the volume of redfish-based products, primarily fillets and frozen blocks. The landings/production ratio is 3.32.

• Crab production

The Gaspé processes 44 % of all crab-based finished products, followed by the North Shore with 30 % and the Magdalen Islands with 24 %. In the Gaspé, the chief products, in order of importance, are frozen meat, frozen segments and claws and canned crab. On the North Shore, the chief products are segments and frozen meat. The Magdalen Islands mainly produce frozen segments and claws.

The landings/production ratio is 3.01 in the Gaspé, 1.81 on the North Shore and 1.63 in the Magdalen Islands.

• Shrimp production

Shrimp production, in terms of finished products, is shared between the Gaspé (72 %) and the North Shore (28 %).

In the Gaspé, the chief products are frozen or fresh whole shrimp and frozen or fresh shrimp meat. On the North Shore, most of the shrimp is marketed whole and fresh. The landings/production ratio is 4.48 in the Gaspé and 1.50 on the North Shore.

• Total production

The area-by-area breakdown for finished products is as follows: 50 % from the Gaspé, 31 % from the Magdalen Islands and 17 % from the North Shore. The breakdown for landings is 61 % in the Gaspé, 24 % in the Magdalen Islands and 13 % on the North Shore.

The landings/production ratio for all species is 3.15 in the Gaspé, 2.03 in the Magdalen Islands and 2.00 on the North Shore.

Many solutions may be considered to maximize the utilisation level of processing equipment. For example, diversifying the range of processed products or importing raw material could optimize the production capacity.

To obtain further information on the results of this study or a copy of the report, please contact Manon Therriault, DFO Economic Services Division, Quebec City, (418) 648-5929. ■

Our Mistake

Some mistakes were made in the last issue of *Entrefilets* on page 6, in the article titled "Viability and Profitability for shrimping enterprises".

At the section title **landings**, second paragraph, we should read: "According to the data currently available, this bank has potential greater than the current harvesting level. The distance from the bank to the processing plants more than the fishermen's limited familiarity with the stock would appear to explain the shortfall". ■

Entrefilets

Volume 7, Number 8, August 1986

Published by:

the Communications Service
Department of Fisheries and Oceans
Quebec Region,
Champlain Harbour Station,
P.O. Box 15 500
Quebec City, Quebec,
G1K 7Y7
tel.: (418) 648-4442

Director: Benoit Barry
Editor: Marie-Louise Poulin

Entrefilets is published monthly to inform Quebec's commercial fishermen and producers about the policies and programs of the Federal Department of Fisheries and Oceans. For free subscription, send your name and address to DFO's Communications Service, P.O. Box 15,500, Quebec City. G1K 7Y7. Reproduction is permitted, with an indication of the source. The editor wishes to be informed in writing, should any article be reproduced.

Composition: Compélec Inc., Québec
Printed by: Imprimerie Laurentide de Québec, Loretteville.
Distributed by: Joncas Inc. Sainte-Foy.

ISSN 0710-6211

DFO's area offices,
Quebec Region:

Cap aux Meules
Fisheries and Oceans,
P.O. Box 1058,
Cap aux Meules,
Magdalen Islands
G0B 1B0,
(418) 986-2095.

Gaspé
Fisheries and Oceans,
P.O. Box 516,
De la Reine Street,
Gaspé, Qué.,
G0C 1R0,
(418) 368-5559.

Sept îles

Fisheries and Oceans,
25, Napoléon Street,
Sept îles, Qué.
G4R 2W8,
(418) 962-6314,
1-800-252-1729.

Montreal

Fisheries and Oceans,
1001, Pierre Dupuy,
Longueuil,
J4K 1A1,
(514) 283-4967.

Canada

ON THE LINE

Atlantic Fisheries Licence Appeal Board Appointed

Mel Gass, Member of Parliament for Malpeque, announced last July 8, on behalf of the Minister of Fisheries and Oceans, the Honourable Tom Siddon, the appointment of the new Atlantic Fisheries Licence Appeal Board.

The Board will hear appeals from fishermen who are dissatisfied with departmental licensing decisions and who have had their appeals rejected by appeal committees in their areas and regions. The Board's decisions will be in the form of recommendations to the Minister. The Board is considered as a last level of appeal for fishermen.

"The independence of this new Appeal Board ensures its impartiality", said Mr. Gass. "Fishermen will be able to present their cases knowing that the Board will look at each individual case in depth and without pre-judgement".

10 In stating their cases to the Board, fishermen will have the right to be accompanied by a representative. The Board may also consult with fishermen's organizations in particular appeals.

In addition to considering licensing appeals, the Board will consider general problems on licensing policy and make recommendations to the Minister and the Atlantic Regional Council. The Board will also advise the Minister on appropriate selection processes and eligibility criteria for new licence holders where there is the opportunity for the expansion of an existing fishery or the introduction of a new one.

The Board will not consider requests for new licences in limited entry fisheries where no new licences are being issued. Its jurisdiction will also not extend to matters pertaining to the offshore fleet.

"The human dimension is often given a back seat in licensing decisions", said Mr. Gass. The Board, with fishermen and others knowledgeable in the fishery as members, will look at all sides of a case, thus ensuring the appeal is given the fairest possible consideration".

The Chairman of the Board is Alfreda Gautreau Plantin of Le Goule, N.B. Mrs. Plantin has extensive administrative experience in the financial and construction industries.

In addition to the Chairman, there are two representatives from each of the five east coast provinces. The Board consists of Benjamin Trudel of Gaspé (Quebec), Harold Lavallée of Middle Bay (Quebec), Douglas Belding of Dipper Harbour (New Brunswick), Francis Corcoran of Moncton (New Brunswick), Percy Hayne of Trenton (Nova Scotia), Marilyn Comeau-Doucet of Meteghan River (Nova Scotia), Ansel Ferguson of Victoria (Prince Edward Island), Alan Baker of Beach Pont (Prince Edward Island), George Jones of St. John (Newfoundland) and Vicky Silk of Petty Harbour (Newfoundland). All members are appointed by the Minister for a period of two (2) years and are eligible for re-appointment.

The Board will hold its inaugural meeting in July. Mr. Gass said that after fishermen have availed themselves of the opportunity to have their appeals heard at the local and regional levels, they are advised to write the Minister if they wish their appeals to be considered by the Board. ■

Rescuing a whale on the North Shore

On June 29th, a fisheries officer located at the DFO's district office in Blanc Sablon on the North Shore, helped by Charles Plourde, captain of the ship E.P. LE QUEBECOIS, saved the life of a 25-foot long fin whale.

The marine mammal was entangled in four gillnets used for fishing capelin located at a point west of Ile-aux-Bois. A fisherman had noticed that the animal was in trouble and called Maurice Desmeules, senior fisheries officer who went on the site on board of the E.P. LE QUEBECOIS. A cliver worked for a least one hour, cutting the nets, before he succeeded to free the mammal from its position. Although it was very tired, the fin whale turned back as soon as it was free. The DFO's ship followed the mammal some 20 minutes which was the time it needed to get its strenght back. ■

Richard Després



The 25-foot long fin whale was entangled in four gillnets before being released safe and sound.